



SUD-HEH ☎ : 31 06 91
🌐 : <http://sud.hcl.free.fr>



Suivez-nous aussi sur: SUD / Hospices Civils de Lyon

Flash Info CHSCT Extraordinaire G5/G6/G usc 21 octobre 2015



Edition spéciale

Suite à une assemblée générale du personnel de G5/G6/Gusc, les syndicats SUD et CGT ont demandé la tenue d'un CHSCT extraordinaire.

Une délégation composée de 18 agents (10 ASD et 8 IDE) issus des 3 services a été entendue.

Les différents problèmes que les agents ont pointés sont les suivants :

Sous-effectif ASD, surcharge de travail pour les IDE, problèmes relationnels avec le corps médical, problèmes matériels (lingerie, informatique, vestiaire, salle de soins, etc...).

Sous-effectifs ASD :

L'effectif normé n'est pas respecté, ce qui induit un sous-effectif ASD récurrent. Il s'agit d'un service de réanimation lourd, avec des patients en fin de vie. On souligne de nombreux arrêts maladies en lien avec l'épuisement du personnel. Il faut noter que les 4 congés maternités n'ont pas été remplacés. Non seulement l'effectif normé n'est pas respecté mais après un déchoquage, un ASD se détache pour faire le ménage en laissant seul son collègue.

Pour la direction, renfort de 3 ASD en 8h, mais ces derniers sont en période de formation et sont contractuels.

Il y aura le recrutement d'un 4ème ASD prochainement.

Pour SUD, il est regrettable d'avoir attendu l'épuisement du personnel ASD pour réagir. Les congés maternité n'ont pas été anticipés et l'agent en longue maladie n'a pas été remplacé. Le sous-effectif se traduit par des retours sur repos et de nombreux changements. Cela conduit à l'épuisement du personnel en poste, un véritable cercle vicieux.



Surcharge de travail des IDE :

Tout d'abord, les IDE regrettent que le binôme infirmier/kiné n'existe plus pour le premier levé. Ensuite l'arrivée des dialyses en discontinues génère une surcharge de travail. Enfin les IDE doivent encadrer les nouveaux ASD.



Pour la direction, le premier levé relève du rôle propre des IDE.

Pour SUD, le débat a permis d'envisager une discussion avec l'encadrement des kinés pour que leur présence dans le service soit maintenue.

En ce qui concerne la surcharge du travail, la directrice de PAM a fait du chantage concernant le déchoquage : si les IDE se plaignent d'une surcharge de travail, il y aura une réorganisation avec la prise en charge du déchoquage par des IADE.

On peut soulever deux problèmes :

-Il y a peut-être surcharge de travail car les lits de déchoquage ne sont pas comptés dans les lits de G5/G6, d'où un sous-effectif IDE.

-Où va-t-elle trouver les IADE ? Il est dommage de ne pas vouloir renforcer l'équipe IDE très motivée pour continuer le déchoquage.

Les plannings :

Au sujet des plannings, l'encadrement a souhaité faire un point. La majorité des changements seraient faits à la demande des agents et très peu du côté de l'encadrement. Des chiffres ont été avancés : selon l'encadrement du service, il y aurait eu un « record » de 260 changements faits à la demande des agents sur un mois. L'encadrement ne rappellerait jamais à domicile pour exiger des agents des retours sur repos, ce qui serait effectivement de l'astreinte déguisée.

Les relations avec le corps médical :

Les relations avec le corps médical n'ont pas été abordées par la délégation du personnel. Pour les agents présents, l'absence de représentant du corps médical empêchait la discussion.

Pour SUD, nous espérons que les difficultés relationnelles, liées en grande partie au mépris du corps médical envers le personnel paramédical vont disparaître au profit d'une entente basée sur le respect de chacun.

Le matériel :

Les problèmes de linge perdurent. Même lorsque les agents prennent en charge un patient porteur d'une bactérie multi-résistante, ils n'ont pas de quoi se changer : un véritable saut dans le passé... La dignité des patients est atteinte : ils se retrouvent tout nus sous les draps ! Il s'agit d'une violence institutionnelle pour les patients et pour les soignants !

Les salles de soins ne sont pas ergonomiques, il serait souhaitable que le service des conditions de travail se penche sur ce dossier.

Le personnel a dénoncé une multitude de dysfonctionnements qui alourdissent leur travail : Lits défectueux, informatique défaillant, manque de thermomètre, problème de lave-bassin, etc...

Les vestiaires, à chaque fois qu'il y a des intempéries, sont inondés par les égouts.

Pour SUD :

Pour pallier au sous-effectif récurrent, ASD et IDE, la mise en place d'un pool de remplacement pour toutes les réanimations d'HEH permettrait d'éviter l'épuisement du personnel et d'améliorer leurs conditions de travail. Cette gestion du personnel à flux tendu a eu comme conséquence des arrêts maladie à répétition, des burn-out. C'est une équipe en détresse que nous avons rencontrée : espérons qu'elle a été entendue par la direction. Nous rappelons aux agents que le rappel à domicile est interdit par la loi afin de préserver leur vie privée.



MENOTTES-PHONE

OSONS DIRE NON
SUD
Solidaires
santé
sociaux

**Rester pendant ses repos
à disposition de l'employeur,
s'appelle une **astreinte**.**

**Elle est réglementée et
doit être rémunérée, c'est la loi.
Faisons la respecter !**



31 06 91 / 04 72 11 06 91



heh.syndicat-sud-sante@chu-lyon.fr



<http://sud.hcl.free.fr/>



Suivez-nous aussi sur facebook : SUD / Hospices Civils de Lyon